



D2025.02.05.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 5 Février 2025

7– COMMUNICATION

**7.2 – Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association le Printemps de Septembre
- Approbation et autorisation de signer la convention C 2025-1004.**

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Jop)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

L'association Le Printemps de Septembre organise depuis 1991 un festival d'art contemporain, devenu depuis un événement institutionnel toulousain ayant un rayonnement au niveau régional, national et international.

Tisséo Collectivités, depuis la création de la ligne A du métro, participe à la création et à la diffusion de l'art contemporain auprès du grand public, en intégrant, à ce jour, 48 œuvres dans les stations de métro ou à proximité des stations de tramway.

Devenu « Le Nouveau Printemps », l'édition 2025 du festival investit du 23 mai au 22 juin le quartier Arnaud Bernard et permettra ainsi un focus sur l'œuvre de Sophie Calle de la station de métro Jeanne d'Arc.

Il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association le Printemps de Septembre afin de renouveler et renforcer les liens entre les parties et valoriser les œuvres d'art du réseau.

Engagement des deux parties :

Tisséo Collectivités s'engage à :

- Soutenir l'association le Printemps de Septembre à travers le versement d'une participation financière d'un montant de 17.000 euros.
- Fournir à l'Association Printemps de septembre les éléments (texte, photos, logos etc.) pour la valorisation du patrimoine artistique de Tisséo pour intégration et diffusion dans les supports listés ci-dessous.
- Assurer la diffusion d'une annonce sonore dans le métro du 23 mai au 22 juin 2025.
- Assurer un affichage sur les écrans embarqués sur les lignes dites Linéo, dans les cabines Téléo et sur les quais de métro du 16 mai au 22 juin 2025.
- Permettre l'installation de panneaux directionnels dans la station Jeanne d'Arc.
- Valoriser « Le Nouveau Printemps » sur ses réseaux sociaux.

L'Association Printemps de septembre s'engage à :

- Renouveler un parcours « Passeport pour l'Art » en commun avec Tisséo Collectivités ouvert à deux classes (ateliers en classe et visites métro et festival avec des classes primaires - parcours stations Jeanne d'Arc/Capitole)
- Afficher Tisséo Collectivités comme partenaire de l'opération *Festivals en mouvement* et de la communication déployée sur le sujet en 2025, et échanger autour de ces questions pour valoriser davantage les modes de transports doux, durables et collectifs pour venir au festival.
- Campagne contre le harcèlement sexiste dans les transports à travailler avec un ou une artiste participant au festival.
- Intégrer au parcours 2025 du festival l'œuvre de Sophie Calle avec la thématique amour/lien/famille. Assurer la visibilité du logo de Tisséo Collectivités sur tous les documents édités pour le festival : programme gratuit, dossier de presse en ligne, affiches tous formats, invitations à l'inauguration de l'édition, signalétique mise en place dans les différents lieux du parcours, ainsi que sur son site Internet.
- Garantir une insertion « Patrimoine artistique de Tisséo » dans le dossier de presse du Nouveau Printemps en offrant un édito à Tisséo Collectivités pour diffusion auprès de la presse nationale.
- Garantir une insertion « Patrimoine artistique Tisséo » de 2 pages dans le guide du festival.
- Assurer une distribution du livret des œuvres du réseau Tisséo sur des lieux ciblés du festival.
- Proposer dans le cadre de ses actions de médiation, 2 à 3 visites privées dédiées à Tisséo Collectivités d'une sélection d'expositions du festival.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention n° 2025-1004 avec l'association Printemps de Septembre.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense de 17 000€ est inscrite au budget.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES